



INSCRIPTIONS TAP

Pour l'année scolaire 2015-2016

**A RENDRE AVANT
LE 18 JUIN**



Il est impératif de rendre les inscriptions dans les temps, car ces retards contribuent à la désorganisation des TAP. Nous vous rappelons que sans cette inscription, la mairie n'est pas autorisée à récupérer votre enfant.

**A déposer dans la boîte de PAPJ
(à côté de celle de l'école)**

NOM et PRENOM de l'enfant:.....

Niveau ou classe :.....

Votre enfant-il participera au TAP: oui non

Si oui , il participera de 15h45 à 16h30 :

- Le lundi
- Le mardi
- Le jeudi
- Le vendredi

Des modifications peuvent être apportées en cours d'année, mais il est obligatoire de les signaler par écrit aux encadrants.

Des ateliers courts seront mis en place chaque jour autour:

- du jeu
- du livre
- de la motricité
- d'activités manuelles

Chaque ATSEM est référent de son groupe classe.

D'autres encadrants viendront compléter l'équipe selon le nombre d'enfants inscrits aux TAP.



SVP tournez la page !



INSCRIPTIONS TAP

Pour l'année scolaire 2015-2016

**A RENDRE AVANT
LE 18 JUIN**



Il est impératif de rendre les inscriptions dans les temps, car ces retards contribuent à la désorganisation des TAP. Nous vous rappelons que sans cette inscription, la mairie n'est pas autorisée à récupérer votre enfant.

**A déposer dans la boîte de PAPJ
(à côté de celle de l'école)**

NOM et PRENOM de l'enfant:.....

Niveau ou classe :.....

Votre enfant-il participera au TAP: oui non

Si oui , il participera de 15h45 à 16h30 :

- Le lundi
- Le mardi
- Le jeudi
- Le vendredi

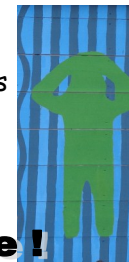
Des modifications peuvent être apportées en cours d'année, mais il est obligatoire de les signaler par écrit aux encadrants.

Des ateliers courts seront mis en place chaque jour autour:

- du jeu
- du livre
- de la motricité
- d'activités manuelles

Chaque ATSEM est référent de son groupe classe.

D'autres encadrants viendront compléter l'équipe selon le nombre d'enfants inscrits aux TAP.



SVP tournez la page !

Informations complémentaires

REGLES DE FONCTIONNEMENT TAP

✓ **Un enfant qui s'inscrit à une activité, s'engage à y assister.** Pour le bon suivi de l'activité, en cas d'absence, les parents doivent impérativement prévenir, par écrit, en cas d'absence.

✓ Pour certains ateliers (cuisine, jardinage...), il est impératif de signaler les contre-indications médicales ou problèmes de santé particuliers.

✓ Il est indispensable de laisser un numéro de téléphone où les parents peuvent être joints aux heures d'activités.

✓ **Aucun départ des enfants des sites extérieurs ne sera autorisé.** A la fin des activités, les enfants seront reconduits à l'école.

✓ Les enfants sont sous la responsabilité de la commune pendant les TAP et durant les trajets. Cependant la commune décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol (bijoux, vêtements...)

✓ **Tout manquement grave (ou répété) à la discipline ou toute action nuisant au bon déroulement des activités remettront en cause la participation de l'enfant à celles-ci.**

✓ **Tout enfant manifestant un manque de respect, un comportement violent à l'égard de ses camarades, de l'équipe d'encadrement ou de l'environnement pourra être sanctionné ou exclu des TAP.**

Je viendrai chercher mon enfant à la fin du TAP

Mon enfant ira à la garderie à la fin du TAP

Signature des parents et/ou du responsable légal de l'enfant

SIGNATURE OBLIGATOIRE

Pour tous renseignements complémentaires ainsi que pour l'inscription des mercredis, l'association PAPJ assurera une permanence :

- *le mercredi 26 août de 14h à 19h à la salle des Tilleuls.*

Renseignements :

Association PAPJ 05.46.01.97.69 ou

papj@orange.fr

Mairie de Saint-Médard d'Aunis 05.46.35.81.73



Informations complémentaires

REGLES DE FONCTIONNEMENT TAP

✓ **Un enfant qui s'inscrit à une activité, s'engage à y assister.** Pour le bon suivi de l'activité, en cas d'absence, les parents doivent impérativement prévenir, par écrit, en cas d'absence.

✓ Pour certains ateliers (cuisine, jardinage...), il est impératif de signaler les contre-indications médicales ou problèmes de santé particuliers.

✓ Il est indispensable de laisser un numéro de téléphone où les parents peuvent être joints aux heures d'activités.

✓ **Aucun départ des enfants des sites extérieurs ne sera autorisé.** A la fin des activités, les enfants seront reconduits à l'école.

✓ Les enfants sont sous la responsabilité de la commune pendant les TAP et durant les trajets. Cependant la commune décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol (bijoux, vêtements...)

✓ **Tout manquement grave (ou répété) à la discipline ou toute action nuisant au bon déroulement des activités remettront en cause la participation de l'enfant à celles-ci.**

✓ **Tout enfant manifestant un manque de respect, un comportement violent à l'égard de ses camarades, de l'équipe d'encadrement ou de l'environnement pourra être sanctionné ou exclu des TAP.**

Je viendrai chercher mon enfant à la fin du TAP

Mon enfant ira à la garderie à la fin du TAP

Signature des parents et/ou du responsable légal de l'enfant

SIGNATURE OBLIGATOIRE

Pour tous renseignements complémentaires ainsi que pour l'inscription des mercredis, l'association PAPJ assurera une permanence :

- *le mercredi 26 août de 14h à 19h à la salle des Tilleuls.*

Renseignements :

Association PAPJ 05.46.01.97.69 ou

papj@orange.fr

Mairie de Saint-Médard d'Aunis 05.46.35.81.73

